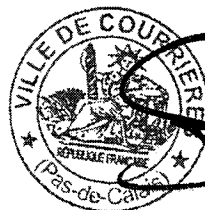


# CRECHE LA RIBAMBELLE

## PROJET D'ETABLISSEMENT



Le Maire

Christophe PILCH





## **SOMMAIRE**

### **Partie 1 - PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

- 1.1 Modalités d'intégration de l'EAJE dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs
- 1.2 Les dispositions prises pour l'accueil des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle
- 1.3 Modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et actions de soutien à la parentalité proposées
- 1.4 La démarche en faveur du développement durable

### **Partie 2 - LE PROJET EDUCATIF**

- 2.1 Les principes éducatifs développés au regard de la Charte Nationale pour l'accueil du Jeune Enfant
- 2.2 Les dispositions prises pour assurer l'accueil quotidien des enfants
- 2.3 Les dispositions prises pour assurer le soins
- 2.4 Les dispositions prises pour assurer le développement
- 2.5 Les dispositions prises pour assurer le bien-être
- 2.6 Les dispositions prises pour assurer l'éveil des enfant, notamment en matière artistique et culturelle
- 2.7 Les dispositions prises pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

### **Partie 3 : PROJET D' ACCUEIL**

- 3.1 Les accueils proposés
- 3.2 Les prestations d'accueil proposées
- 3.3 L'hygiène et les changes
- 3.4 L'alimentation.....
- 3.5 L'accueil des enfants à besoins spécifiques (enfants en situation de handicap, enfants atteints d'une maladie chronique
- 3.6 Encadrement de la structure et des enfants

## **INTRODUCTION**

Le Code de la Santé Publique (CSP) régit le fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant. Le gestionnaire s'assure de la bonne application de ces dispositions s'appliquent à tout moment. Tout gestionnaire, directeur, directeur adjoint, référent technique ou responsable technique connaît cette réglementation.

Il prévoit que chaque EAJE doit disposer d'un Projet d'Etablissement (PE) (R2324-29 du CSP). Ce règlement doit accessible à chacun sur le site internet du gestionnaire ou sur le site de la Caf (R2324-31 du CSP). Il peut être transmis sous format numérique. Il doit également être affiché de manière accessible au(x) parent(s). Chaque mise à jour est transmise au(x) parent(s).

Le Projet d'Etablissement doit être daté et actualisé aussi souvent que nécessaire et au moins une fois tous les 5 ans, avec la participation du personnel (R2324-31-IV du CSP).

- **Le gestionnaire et la structure**

- **Le gestionnaire**

Nature Juridique : Mairie de Courrières

Correspondant : Monsieur Christophe Pilch, Maire

Adresse : Hôtel de Ville, Place Jean Tailliez 62710 Courrières

Téléphone : 03.21.20.74.80.20 Fax : 03.21.49.44.30

- **La structure**

Nom : Crèche « La Ribambelle »

Adresse : 43 Chemin Saint-Roch 62710 Courrières

Téléphone : 03.21.75.18.34

Mail : [la-ribambelle@courrieres.fr](mailto:la-ribambelle@courrieres.fr) [delaby@courrieres.fr](mailto:delaby@courrieres.fr)  
[romano@courrieres.fr](mailto:romano@courrieres.fr)

Directrice de la crèche : Madame Héloïse Delaby

- **L'environnement géographique**

La ville de Courrières est une commune du Pas-de-Calais se situant à 28 kms de Lille et 12 kms de Lens. Elle est cernée de 3 côtés par le Canal de la Deûle dans lequel se jette la Souchez. Courrières comptait 10 544 habitants au 1er janvier 2017.

Le projet d'établissement de la crèche La Ribambelle 2022-2026 a pour objectif de présenter aux familles une vision globale du fonctionnement de la structure à travers :

- un projet social qui définit les raisons d'être du lieu d'accueil, dans le cadre social, économique, politique et partenarial et qui précise les modalités de participation des familles à la vie de la crèche et les actions de soutien à la parentalité.

- un projet éducatif qui explique les valeurs éducatives, les orientations, les actions et la pédagogie mises en œuvre pour l'adaptation, l'accueil, la

sécurité physique et affective des enfants, le soin, le développement, les repas, l'éveil, le sommeil et le bien-être des enfants.

- un projet d'accueil qui présente les différentes prestations d'accueil et les compétences professionnelles mobilisées

## **Partie 1 : PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

- **L'historique de la crèche**

Courrières a ouvert sa crèche municipale de 40 lits en 1975 et s'adressait alors uniquement aux familles ayant une activité professionnelle et désirant un mode d'accueil régulier (4 à 5 jours par semaine).

En 1996, le service petite enfance s'enrichit d'une halte-garderie de 20 places pour de l'accueil occasionnel (la structure n'est pas ouverte pendant l'heure du midi).

Après quelques années de fonctionnement, les deux structures ne répondant plus complètement aux besoins des familles (demande de temps partiel / horaires aléatoires, etc.) les deux structures ont fusionné sur le site géographique de la crèche.

Après des travaux d'agrandissement et de rénovation, le Multi accueil La Ribambelle a ouvert ses portes en septembre 2015. Il accueille 70 enfants de manière régulière ou occasionnelle.

La municipalité en lien avec la CAF met l'accent sur le fait que tous les enfants peuvent y être accueillis.

Les parents n'ont pas l'obligation d'exercer une activité professionnelle pour accéder à une place.

En 2008, la crèche s'est enrichie d'un nouveau service, celui du Relais Petite Enfance. La volonté étant de ne pas mettre en opposition les moyens de garde à domicile et collectif : les locaux administratifs du RPE ont été volontairement inclus dans ceux du multi accueil de manière à favoriser la fluidité entre ces deux modes d'accueil. La commune en 2008 recense 81 assistantes maternelles.

La crèche et le RPE utilisent sur le site géographique de la crèche des espaces communs (salle de psychomotricité / pataugeoire / jardin d'hiver / jardin). Le RPE depuis 2014 dispose d'une salle d'activité qui lui est

propre dans des locaux loués à un bailleur social, situé au 12 boulevard des Tilleuls.

Depuis septembre 2020, Myriam Vancoppenolle, éducatrice de jeunes enfants, est responsable du RPE.

En avril 2021, on relève un accueil de 109 enfants chez une assistante maternelle sur les 148 places possibles. 20 assistantes maternelles fréquentent le Relais Petite Enfance, les assistantes maternelles qui ne le fréquentent pas reçoivent le planning d'activités.

- **Données démographiques et socio-économiques (source CAF année 2018 et INSEE année 2017/Analyse des besoins sociaux par la Ville et le CCAS de Courrières) et observation des besoins en mode de garde sur la commune**

-La démographie est fluctuante et en baisse depuis 2015, elle est de 10544 habitants en 2021

-Courrières est une commune attractive qui accueille des nouveaux arrivants venant de la Métropole lilloise pour accéder au logement et bénéficier du cadre de vie de la commune.

-D'un point de vue quantitatif, le parc de logement paraît attractif (taux de vacance faible) et qualitatif (logements relativement récents et équipés)

-Les logements sociaux représentent 33% du parc, dont une partie, dans le quartier du Rotois, il a fait l'objet d'une réhabilitation favorisant la mixité sociale.

-33% des couples ont un ou plusieurs enfants

-Le pourcentage de familles monoparentales est légèrement supérieur à la moyenne nationale (17% contre 16% en France)

-le nombre de naissances en 2018 :100

2019 : 97

2020 :115



L'augmentation du nombre de naissance nous laisse supposer que les besoins en mode de garde devraient s'accroître.

- Le taux de couverture d'accueil du jeune enfant en 2018 était de 71,5% avec :

- 70 places en crèche
- 10 places en micro-crèche
- 199 places chez une assistante maternelle

-Le potentiel d'accueil des jeunes enfants est élevé, répondant aux besoins de la population, avec d'importants besoins en terme d'amplitude horaire.

-Le développement d'actions en faveur de la parentalité tend à se mettre en place notamment par le biais du Programme de Réussite Educative.

Les bilans de fréquentation 2020 montrent des besoins en accueil régulier beaucoup plus importants qu'en accueil occasionnel (90% des contrats) L'accueil occasionnel a été fortement impacté par la crise sanitaire mais nous allons donner un nouvel élan à cet accueil par les biais d'un suivi accru des demandes, une relance des dossiers en cours et par une réponse adaptée aux besoins des familles tout en tenant compte des places disponibles.

-L'analyse des besoins sociaux sur Courrières montre une part élevée de parents qui ne sont pas en emploi :19% des enfants de moins de trois ans n'ont aucun parent qui travaille. Elle montre également que les familles en insertion professionnelle n'ont pas forcément recourt à l'offre d'accueil collectif.

Au regard de cette analyse des besoins sociaux nous définissons pour le projet social les objectifs suivant :

- Favoriser la découverte de la crèche puis l'accueil des enfants dont les parents sont en parcours d'insertion sociale et/ou professionnel
- Mobiliser l'ensemble des partenaires et établir un lien étroit avec eux pour un accompagnement de qualité des familles en situation de fragilité.

## **1.1 Modalités d'intégration de l'EAJE dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs**

### **Le partenariat extérieur à la commune :**

- La Caisse d'Allocation Familiale : qui participe aux financements des structures d'accueil du jeune enfant dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et de la Prestation de Service Unique.
- Le Conseil Départemental et plus particulièrement le Service de la Protection Maternelle et Infantile : pour le contrôle et la surveillance des établissements
- Les travailleurs sociaux de la CAF de Carvin et la puéricultrice de secteur (cf. « les dispositions prises pour l'accueil des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle) »
- L'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (cf. « les dispositions prises pour l'accueil des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle) »
- Le référent santé et accueil inclusif de l'établissement dont les missions sont définies et détaillées dans le règlement de fonctionnement de la structure.
- L'association Gamins Exceptionnels : qui accompagne, sensibilise et propose des ressources aux équipes pour l'accueil des enfants en situation de handicap. Le partenariat pourra également être utile dans le cadre de l'aménagement d'un espace Snoezelen (cf. projet pédagogique) puisque l'association prête des malles pédagogiques avec du matériel spécifique pour ces espaces.
- Des intervenants extérieurs spécialisés dans l'éducation : consultant, psychologues pour l'accompagnement de l'équipe lors des journées pédagogiques et des temps d'analyse de pratique, avec éventuellement des interventions à destination des professionnelles du MAC et des assistantes maternelles.

- La Maison des Services Publics de Courrières (cf. « les dispositions prises pour l'accueil des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle) »
  
- La Médiathèque François Mitterrand  
Le partenariat actuel repose sur le prêt de livres jeunesse que les professionnelles des sections viennent chercher directement à la Médiathèque.  
Depuis septembre 2021, dans un souci de faire découvrir la Médiathèque aux familles tout en favorisant la place des parents à la crèche, nous proposons un minimum de deux sorties parents/enfants/professionnelles au cours de l'année
  
- La ferme pédagogique est un partenaire idéal aussi bien dans le cadre du projet pédagogique autour de la nature que pour associer les parents à la vie de la crèche en les sollicitant pour l'encadrement des sorties.

## **1.2 Les dispositions prises pour l'accueil des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle**

La crèche veille à garantir la mixité sociale, l'éveil à la différence et accueille donc tout type de familles, dont les familles en situation difficile. Actuellement, le rapport de ces familles à la crèche est complexe et le lien difficile à établir. En cause notamment l'arrêt de l'accueil occasionnel en début de pandémie covid, que nous avons repris au second trimestre 2021.

De plus, la démarche de recours à la crèche pour faciliter les recherches, le retour à l'emploi est loin d'être évidente pour les familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Ce constat est posé par l'ensemble des partenaires : travailleurs sociaux, puéricultrice de secteur et responsable de la Maison de Services Publics.

Les causes relèvent également d'une méconnaissance du mode d'accueil collectif ou individuel et du sentiment d'illégitimité d'y avoir recours. Plusieurs pistes d'accompagnement découlant de réflexions communes sont en préparation afin de résoudre ces difficultés :

- Poursuivre le partenariat entre la Maison de Services Publics qui sera enrichi d'une collaboration avec le service Accueil pour tous de l'EPDEF, dispositif qui permet l'accompagnement des familles en situation de fragilité vers l'accès aux EAJE
- Des temps forts sous la forme d'ateliers parent/enfant animés par les travailleurs sociaux de la CAF de Carvin qui permettraient une découverte du lieu et de créer du lien en présence de personnes qui représentent un repère sécurisant pour les familles.
- Actions centrées sur la parentalité dans le cadre du projet politique ville (ateliers, conférences...) pour les familles de la crèche mais aussi pour les familles du quartier du Rotois avec un même objectif de découverte de la structure et de l'offre d'accueil proposée.

### **1.3 Modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et actions de soutien à la parentalité**

*« Un accueil de qualité dépend d'un accordage permanent du trio parents-enfant-professionnels » Métiers de la Petite Enfance*

#### **1.3.1 Information des parents :**

Elle se traduit par un échange d'informations (écrites et/ou verbales) entre les professionnelles et les parents notamment lors :

- Du premier rendez-vous avec la Directrice pour une visite et des explications plus détaillées concernant l'accueil de l'enfant et de ses

parents. Ce premier contact avec les familles leur permet de se projeter et de conforter ou non leur choix de la crèche comme mode de garde pour leur enfant.

- D'un second rendez-vous avec la Directrice Adjointe pour établir le contrat d'accueil et échanger sur les questionnements survenus à posteriori.
- Par la transmission de divers documents : projet d'établissement, Charte Nationale d'accueil du jeune enfant, règlement de fonctionnement qui posent le cadre institutionnel
- De la période de familiarisation (cf. Projet éducatif)
- Des temps d'échanges du matin et du soir qui sont indispensables pour un accueil de qualité (cf Projet éducatif)
- Un tableau d'affichage permet aux familles de prendre connaissance des diverses règlementations, des informations relatives à la vie de la crèche mais aussi des évènements qui ont lieu dans les autres services de la commune.

### ***1.3.2 La participation des parents :***

Les parents sont invités à partager :

- Les fêtes qui sont des temps de plaisir partagés et permettent de passer un moment convivial entre parents, enfants et professionnelles. Aussi, deux fêtes seront proposées aux familles : à l'occasion de Noël : sous la forme d'ateliers de lecture, de théâtre d'ombre chinoises, organisés dans chaque maison d'accueil. En fin d'année, une petite kermesse avec des jeux proposés aux enfants tout au long de la journée et qu'ils pourront partager avec leurs parents au retour de ceux-ci.
- Des sorties à la Médiathèque et à la ferme pédagogique à raison d'une à deux sorties par an pour chaque site. Cette proposition permet aux familles de découvrir les services municipaux et de participer à la vie locale.

- Des temps de seconde familiarisation en accompagnant leur enfant lors de son passage dans une autre maison. En effet, les maisons étant bien distinctes les unes des autres, le passage dans l'une d'elle représente une véritable découverte pour l'enfant. Nous pensons donc que la présence du parent, pour cette « deuxième familiarisation » sera sécurisante et donc nécessaire pour l'enfant. En parallèle, au moment des passages de section à section, une professionnelle se détachera deux journées pour accompagner les enfants qui vont quitter sa section.
- Un moment de détente avec son enfant, après la journée d'accueil dans l'espace Snoezelen qui sera créé dans le courant de l'année 2022.
- Des ateliers parent/enfant qui sont proposés en fin de journée après les retrouvailles, avec ou sans thématique précise : ex lors de la Semaine du goût des ateliers cuisine sont proposés en collaboration avec le cuisinier de la crèche ; un atelier de relaxation sonore sera proposé en octobre 2022 à l'occasion de la Semaine de la Parentalité et d'autres ateliers seront à l'étude pour mars 2023 lors de la Semaine de la Petite Enfance.

### ***1.3.3 Implication des parents :***

L'implication des parents se fait en fonction des compétences de chacun. Leur implication peut prendre différentes formes et favorise leur expression :

Lors des fêtes, les parents ont la possibilité d'animer seuls ou avec une professionnelle un atelier en fonction de leur envie ou de compétences particulière (ex parent musicien)

### **Les actions de soutien à la parentalité proposées :**

La crèche faisant partie d'un quartier prioritaire, des actions de soutien à la parentalité sont proposées dans le cadre du Projet Politique de la Ville par le biais :

- de conférences en lien avec le développement de l'enfant et les problématiques de la fonction parentale
- d'ateliers parents/enfant (massage bébé, yoga, éveil musical, motricité libre)

#### **1.4 La démarche en faveur du développement durable**

La crèche s'inscrit dans une démarche de développement durable sur plusieurs points :

- En valorisant les activités et le recours à du matériel pédagogique recyclé ou fabriqué à partir d'objets du quotidien (bouteilles sensorielles, création de mobiles, jeu de contenants et contenus avec des boîtes alimentaires et des gros bouchons, dessin sur carton, cabanes avec des grands cartons.
- En proposant des temps réguliers d'exploration du jardin favorisant une sensibilisation au respect de la nature.
- En utilisant des produits écologiques : produits pour les sols et les surfaces 100% d'origine végétale, lessive, liquide vaisselle, savon bio pour le soin des enfants.
- En vérifiant la qualité de l'air
- En respectant rigoureusement le tri des déchets et en limitant ceux-ci par l'utilisation d'une fontaine à eau pour le personnel.
- Par l'arrêt d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts.

## **Partie 2 : PROJET EDUCATIF**

### **2.1 Les principes éducatifs développés au regard de la Charte Nationale pour l'accueil du Jeune Enfant**

Conformément au décret du 30 août 2021 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et à la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant, l'équipe met en œuvre des actions éducatives et adoptent des attitudes professionnelles permettant :

- d'accueillir chaque enfant et sa famille dans la bienveillance et le respect de leur histoire
- de proposer un accompagnement qui favorisera le bien-être et la sécurité affective
- de proposer un lieu d'éveil respectueux des besoins de l'enfant et qui valorise la découverte, l'exploration et l'expérimentation par le jeu.

Les dix grands principes déclinés dans la Charte Nationale d'accueil du jeune enfant sont déclinés dans le projet social, le projet éducatif ou le projet d'accueil.

Les parents reçoivent la Charte ainsi que le projet d'établissement dès que le contrat d'accueil est établi.

A l'heure des questionnements nombreux autour de l'écologie et du réchauffement climatique, nous avons fait le choix de développer plus particulièrement l'item 6 de la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant :

**« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement. »**

« Le jeune enfant prend connaissance du monde par sa sensibilité, où sont liés le corporel, le cognitif, l'affectif, l'émotionnel et le social. Etre au contact de la nature, c'est apprendre à la connaître, à l'aimer et à la respecter.

- les espaces naturels constituent d'excellents outils pédagogiques. Ils offrent de multiples sources de jeux, de découvertes et d'apprentissage en invitant les enfants à manipuler, partager, tâtonner et explorer.



- la sensibilisation des enfants à la richesse et à la beauté de leur environnement naturel commence très tôt. Le contact avec les minéraux, les végétaux et les animaux est indispensable à leur épanouissement. Accompagner leur exploration et leur observation, leurs sensations des phénomènes naturels, des rythmes et des saisons, les aide à construire leur conscience du temps, de l'espace et du vivant dans sa globalité. »

*« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants » Proverbe Africain*

### **Objectifs précis :**

- Permettre à l'enfant de mieux connaître son environnement
- Contribuer à une sensibilisation, au respect de l'environnement et au développement durable
- Favoriser une découverte ludique et sensorielle de la nature

### **Actions pédagogiques :**

- Accompagnement des découvertes spontanées de l'enfant lors des temps passés dans le jardin (exemple : observation des feuilles, de la terre, des insectes...)
- Utilisation des éléments de la nature pour les activités d'éveil (ex : transvasements avec des marrons)
- Création d'un jardin potager avec le Relais Petite Enfance
- Création d'un jardin musical à l'occasion de la fête de la musique (avec le Relais Petite Enfance)
- Sorties à la Ferme Pédagogique de Courrières

### **Moyens humains et matériels**

- Utilisation du livre « Jouer avec la nature, 70 ateliers d'éveil pour le tout-petit » d'Elise Mareuil comme support pédagogique
- Mobilisation des compétences et des idées de l'équipe éducative
- Partenariat avec le service des espaces verts de la commune

- Sollicitation des parents pour les sorties à la ferme pédagogique

### **Critères d'évaluation**

- Les enfants portent-ils de l'intérêt aux actions proposées ?
- Semblent-ils prendre du plaisir à partager avec les adultes les temps de découvertes, les sorties ?
- Les parents prennent-ils part au projet ?
- L'équipe prend-elle part activement et avec plaisir au projet ?
- Le partenariat se met-il bien en place ?

### **2.2 Les dispositions prises pour assurer l'accueil quotidien des enfants**

L'accueil de l'enfant se fait de manière individualisée.

Les parents sont invités à entrer dans les unités d'accueil au moment de la séparation pour faire le lien avec la professionnelle lorsque celle-ci est seule avec le groupe d'enfant.

Cela évite des « ruptures » qui peuvent être insécurisantes quand il n'y a plus d'adulte « phare » auprès des enfants.

L'image de l'adulte-phare a été proposée par Anne-Marie Fontaine, formatrice auprès des professionnels de la petite enfance et ancienne enseignante-chercheuse en psychologie de l'enfant à l'Université Paris X. « L'adulte comme phare est une représentation particulièrement adaptée de l'indispensable présence de l'adulte auprès de l'enfant, apportant à ce dernier la sécurité physique et affective dont il a besoin pour explorer son environnement. Tout comme le phare éclaire la « route » des marins pour les conduire à bon port, le regard de l'adulte va éclairer l'espace de jeu, garantissant ainsi à l'enfant, par sa présence bienveillante, la sérénité requise pour la conduite de ses expériences et découvertes.

Les temps d'échanges du matin et du soir sont indispensables pour un accueil de qualité. » (Source : l'enfantenjeu.com)

Ils enrichissent le lien de confiance quotidiennement. Le sentiment de continuité entre la maison et la crèche s'établit quand l'enfant voit, sent et

entend les interactions de son parent et de la professionnelle.

Le matin, la transmission d'information sur le vécu de la nuit, l'état de santé ou encore le petit-déjeuner seront utiles aux professionnelles pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant en complément d'une observation attentive et d'une attention psychique.

Dans les trois pôles d'accueil les transmissions s'effectuent oralement. Le doudou est particulièrement important pour accompagner l'enfant dans les moments de séparation, il lui permettra de faire le lien entre la maison et le multi accueil. En cas d'insécurité affective ou de chagrin, il l'aidera également à mieux vivre les frustrations et les contraintes liées à la vie collective.

Si l'enfant n'a pas de doudou, il est inutile de créer un besoin si celui-ci n'est pas existant et ne répond pas à la demande de l'enfant, c'est pourquoi nous ne demandons pas de doudou pour la crèche dans ce cas de figure.

*« L'adulte doit donc aider l'enfant en le consolant afin de libérer l'ocytocine, la substance antistress dans le cerveau. »*

*Josette Serres*

En parallèle, l'accompagnement chaleureux et empathique des professionnelles favoriseront l'apaisement des difficultés liées à la séparation.

Selon les besoins de l'enfant, les parents peuvent apporter le doudou quotidiennement ou en prévoir un qui restera à la crèche de façon permanente.

Certains rituels peuvent sécuriser l'enfant : une manière de dire au revoir, faire signe par la fenêtre, aller chercher un livre ou un jouet en particulier.

➤ *Critères d'évaluation :*

- *Comment l'enfant semble-t-il vivre l'accueil ? Quel est son état émotionnel ?*

- *Comment se font les relais entre le parent et l'espace d'accueil ?*
- *La professionnelle qui accueille parvient-elle à se maintenir dans une posture d' « adulte phare » (rester au sol auprès de enfants) ?*
- *Les parents ont-ils la possibilité de prendre du temps avec leur enfant avant de partir ?*
- *Les arrivées simultanées de parents sont-elles source de difficultés ? Pour qui ? Pourquoi ?*
- *Des difficultés de séparation sont-elles observées ? Comment sont-elles accompagnées ?*

## **2.3 Les dispositions prises pour assurer le soin**

### ***2.3.1 Modalités de délivrance des soins spécifiques et d'accueil de l'enfant malade ou présentant un handicap ou une affection nécessitant une attention particulière***

Les traitements médicamenteux :

Dans la mesure des possibilités, mieux vaut privilégier les traitements en 2 prises (matin et soir) afin d'éviter les médicaments à la crèche.

En cas de traitement à donner dans l'établissement, les médicaments sont apportés dans leur emballage non ouvert et marqués au nom de l'enfant, l'ordonnance lisible du médecin est indispensable, ainsi que l'autorisation écrite des parents (annexe 2).

Dans le cas contraire, le traitement ne sera pas administré à l'enfant, y compris l'homéopathie.

Le traitement peut être donné tant qu'il s'agit d'un acte de la vie courante (qui ne nécessite pas un apprentissage particulier ou le passage d'une infirmière), par le personnel encadrant (R.2111-1 du code de la santé publique). Une fiche de traçabilité est établie pour assurer le suivi.

La première dose sera administrée par les parents, puis le traitement sera stocké selon les conditions de conservation.

La directrice, infirmière puéricultrice, est informée des ordonnances et des médicaments à délivrer. (En son absence, l'infirmière/puéricultrice ou la directrice adjointe prend le relais des informations). En cas de doute, le traitement ne sera pas administré.

NB : Il est demandé de faire préciser sur l'ordonnance le nom de générique délivrés par le pharmacien en remplacement des médicaments prescrits par le médecin).

Les soins paramédicaux (ex : kinésithérapeute,) ne seront possibles qu'avec l'accord de la directrice et/ou la directrice adjointe. Cela ne peut se faire que de manière exceptionnelle : il est plus souhaitable que ces interventions se fassent à la maison avec la présence rassurante des parents.

En cas de traitement à la maison (ou simplement de prise de médicament contre la fièvre), il est indispensable d'informer la personne accueillant l'enfant.

En cas de maladie chronique ou de handicap nécessitant une administration de médicaments, il convient de mettre en place un projet d'accueil individualisé (PAI).

### ***2.3.2 Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)***

C'est le référent santé et accueil inclusif de la structure qui assure la visite, l'admission des enfants de moins de 4 mois ou ceux porteurs d'un handicap, d'une maladie chronique ou de tout problème nécessitant un traitement ou une attention particulière. Le cas échéant, il met en place un projet d'accueil individualisé (PAI) ou y participa en concertation avec le parent, la structure voire le milieu spécialisé si possible.

### **2.3.3 Les modalités en cas d'accident**

Des protocoles médicaux (élaborés par le référent santé et accueil inclusif et l'infirmière puéricultrice) permettent de définir les conduites à tenir lors de différentes situations (chute, saignement, brûlure, etc.). Ces protocoles sont régulièrement actualisés et consultables dans les sections sur demande des parents.

Des armoires à pharmacies sont réparties dans chaque groupe et les numéros d'urgence y sont clairement affichés.

Si l'état de santé de l'enfant le nécessite, les parents seront prévenus afin de prendre les mesures nécessaires (ex : prendre rendez-vous chez le médecin traitant, venir rechercher l'enfant, etc.).

En cas d'urgence (malaise, accident...) toutes les mesures seront prises dans l'intérêt de l'enfant (pompiers, SAMU), en accord avec les conduites à tenir en vigueur dans l'établissement. Les parents seront immédiatement prévenus.

En cas d'infection ou d'accident graves, le RSAI et la direction informeront les autorités sanitaires et/ou administratives compétentes (art. R2324-44-1 du code de Santé Publique).

## **2.4 Les dispositions prises pour assurer le développement**

*« L'enfant est un individu unique : pour apprendre il doit se sentir accepté, aimé, en sécurité et acteur d'un environnement qui l'encourage, le nourrit et le soutient » Maria Montessori*

### **L'observation**

L'observation est indispensable dans l'accueil de l'enfant au quotidien, elle permet de repérer les besoins et rythmes individuels et d'avoir un accompagnement ou une action éducative adaptée à chaque enfant.

C'est un précieux outil qui permet aux professionnelles qui accompagnent votre enfant de veiller au bon développement de celui-ci et en avoir une bonne compréhension.

L'observation permet d'accueillir et d'accompagner les ressentis de l'enfant tout au long de la journée : avoir sommeil, être triste, en joie, entendre du bruit, etc.

➤ *Critère d'évaluation :*

- *Des temps d'observations sont-ils instaurés à des moments précis.*

### **La motricité libre**

Dans un souci de favoriser la confiance en soi et l'autonomie nous travaillons autour de la notion de motricité libre (cf. annexes) par le biais d'ateliers animés par une psychomotricienne et partagés avec les assistantes maternelles qui fréquentent le Relais Petite Enfance. Au préalable, les professionnelles ont bénéficié d'une réunion d'information sur cette thématique.

Des petits groupes de trois enfants sont formés afin de favoriser l'observation et l'attention de la professionnelle qui accompagne les enfants.

Les réflexions menées autour de cette pédagogie et l'engagement des professionnelles ont permis une évolution des pratiques et la mise en place d'un environnement propice à la motricité libre.

➤ *Critères d'évaluation :*

- *Le principe de motricité libre est-il compris par toute l'équipe ?*
- *Les aménagements d'espaces et les postures des adultes favorisent-ils la motricité libre ?*
- *Existe-t-il des freins ?*
- *Quels impacts sont observés sur le développement de l'enfant ?*

### **Le jeu et les temps d'éveil**

*« Le jeu c'est le travail de l'enfant, c'est son métier, c'est sa vie ».*

**Pauline**

**Kergomard**

Le jeu présente plusieurs caractéristiques dont la première est son importance pour l'enfant.

Pour l'enfant, le jeu se suffit à lui-même, sans but précis, se déployant n'importe où, n'importe quand. C'est une activité non obligée, librement engagée, librement poursuivie et autocontrôlée.

Le jeu contribue au développement intellectuel de l'enfant, lui permet de développer le vocabulaire, d'explorer des nouvelles formes d'expression, d'idées, de sentiments, de développer son imagination.

L'affectivité est présente au cœur du jeu de l'enfant. Par le biais du jeu l'enfant peut résoudre des conflits émotionnels, faire face à l'anxiété, mieux maîtriser la réalité. Il inscrit aussi l'enfant dans une dynamique de découverte de l'autre, l'implique dans un processus de communication.

Pour toutes ces caractéristiques évoquées, nous reconnaissons et accordons au jeu une place importante dans la journée des enfants.

Le matériel de jeu et les jouets sont préparés la veille pour le lendemain matin et changés pendant le temps de sieste. Il est proposé en quantité suffisante mais limitée afin que l'enfant ne se retrouve pas en situation de sur-stimulation ou qu'un nombre trop important de jouets soit un frein au bon déroulement du jeu.

### **Le jeu des bébés**

Les professionnelles de la maison des bébés proposent quotidiennement des jeux d'éveil sensoriel sur les tapis ou au sol.

Leur rôle est d'aménager un espace sécurisant, qui stimulera la curiosité, l'envie de découvrir et surtout d'apporter par leur présence, leur regard et leur attention une sécurité affective indispensable à l'exploration.



### **Le jeu des enfants de 1 à 2 ans**

A cette période le besoin d'exercer sa motricité et d'expérimenter les capacités de son corps est prédominant : l'enfant court, monte, descend, saute, pousse et tire. Il aime vider et remplir, construire et déconstruire. Les propriétés physiques des objets le passionnent.

Là aussi, la présence et l'attitude bienveillante et encourageante de l'adulte sont indispensables au bon déroulement du jeu et à la sécurité affective des enfants.

Les professionnelles de la section aménagent l'espace et accompagnent l'enfant dans le respect de ce besoin.

### **Le jeu des grands**

La salle de vie chez les grands se compose de différents « coins jeux » pour permettre une répartition naturelle et harmonieuse des enfants dans l'espace et favoriser les interactions positives entre eux.

Les meubles sont à hauteur du visage des enfants afin de leur garantir une visibilité de l'adulte.

Avoir les adultes dans le champ visuel, renvoient au besoin fondamental d'attachement à une base de sécurité affective pour les jeunes enfants.

***« Attachement et exploration sont deux besoins liés : voir les adultes, même de loin, permet aux enfants de jouer tranquillement et profiter de tout l'espace de jeu » Anne-Marie Fontaine***

Aussi, dans les sections de grands, les professionnelles assurent une présence sécurisante pendant les temps de jeux libres en s'installant auprès des enfants.

### **Les temps d'éveil**

**« L'enfant, lui, en toute occasion, joue ou cherche à jouer, sans se demander si c'est le temps du jeu ou de l'activité. » Fabienne Agnès Levine.**

En complément des temps de jeu, des activités d'éveil sont proposées aux enfants. Elles nécessitent une certaine maturité psychique (comprendre et garder en tête une à deux consignes simples) afin de ne pas mettre l'enfant en difficulté.

En crèche, les activités dites « manuelles » doivent être dépourvues de la notion de production qui n'a pas de sens pour l'enfant. Il n'a pas d'intention représentative mais découvre simplement le plaisir du geste, de laisser une trace sur un espace vierge.

L'enfant est dans une phase exploratoire, il n'a pas le souci de « faire » encore moins de faire quelque chose de « beau ». Il joue avec les matières, les outils, les couleurs.

Dans la section des grands ces activités seront proposées en fonction des observations de l'équipe et des besoins des enfants, elles ne sont pas programmées à l'avance et se déroulent en petit groupe.

Les enfants emportent à la maison leur dessin ou leur peinture.

En parallèle, des activités de langage sont également proposées (imagiers, les comptines, les marionnettes, les jeux de Kim) ainsi que des puzzles, des ateliers de manipulation, de motricité fine.

➤ *Critères d'évaluation :*

- *Le matériel ludique et les aménagement d'espace répondent-ils aux besoins des enfants ?*
- *La posture de l'adulte permet-elle un déploiement du jeu dans un climat de sécurité affective ?*
- *La posture de l'adulte favorise-t-elle les interactions positives entre les enfants ?*
- *Les activités et temps d'éveil répondent-ils aux besoins des enfants compte-tenu de leurs capacités ?*

- *Les notions de découverte et d'expérimentation sont-elles présentes dans les activités proposées ?*

### **Le sommeil**

Le sommeil est indispensable à l'enfant, il lui permet de grandir, de récupérer de l'énergie et de développer ses capacités neurologiques. Il s'organise en cycle mais le rythme de chaque enfant est différent.

Chez les bébés, l'accompagnement du sommeil se fait en fonction des transmissions données à l'arrivée mais aussi par une observation et une écoute attentive des signes annonciateurs de fatigue émis par l'enfant (bailler, se frotter les yeux, prendre la tétine et le doudou, toucher le lobe d'oreille, etc.)

Lorsque la professionnelle repère ces signes, la sieste est proposée au tout- petit. Selon les habitudes de chacun, la tétine, le doudou, de la musique, un peu de clarté ou au contraire de l'obscurité accompagneront ce temps de repos.

La surveillance de la sieste s'effectue par un passage dans le dortoir toutes les 10 minutes.

Pour des raisons de sécurité, les bébés sont couchés sur le dos, sans coussin ni couverture mais en gigoteuse.

Dans la maison arc-en-ciel, les plus petits font encore la sieste le matin. Là aussi, les besoins et rythmes individuels sont respectés. Si un enfant dort encore au moment du repas, celui-ci lui sera proposé ultérieurement. Pour les plus grands qui ne dorment que l'après-midi, la sieste est proposée vers 13h, une professionnelle reste auprès des enfants, lorsque seuls deux ou trois enfants dorment encore, la surveillance se fait par passage et à l'aide du baby phone.

Chez les grands, la sieste est également proposée vers 13h, un temps calme de lecture est proposé précédemment pour créer de bonnes conditions d'endormissement.

Les enfants dorment dans un petit sac de couchage.

➤ *Critères d'évaluation :*

- *Le cadre est-il sécurisant pour que l'enfant s'endorme calmement ?*
- *Les besoins et rythmes individuels sont-ils respectés ?*
- *Y-a-t-il des rituels sécurisants de préparation au sommeil ?*

### **Le repas**

Les temps de repas sont avant tout des moments de partage et de plaisir. Comme pour l'adulte, l'appétit diffère d'un enfant à l'autre, il peut être plus ou moins important. L'appétit de l'enfant est aussi variable en fonction de son état de santé, de l'heure de son dernier repas, du menu, de son stade de développement (découverte des goûts, affirmation de soi) ou encore de ses émotions.

Pour les bébés le repas est proposé en fonction du rythme de chacun et de manière individualisée, d'abord sur les genoux ou en transat, puis quand la station assise est acquise, en chaise haute.

Pour les enfants de la maison arc-en-ciel, le repas est proposé vers 11h (sauf pour les enfants qui font encore une sieste le matin et qui ne seraient pas réveillés), ils sont installés en chaise haute. Puis en fonction des capacités physiques et psychiques et de l'autonomie, le repas est proposé à table.

Pour les grands, le repas est servi à 11h15 (11h30 en fin d'année quand les enfants sont plus grands)

L'observation est indispensable pour s'adapter et respecter le rythme de l'enfant, voir s'il a besoin d'une pause, s'il a encore ou non de l'appétit.

➤ *Critère d'évaluation :*

- *Le cadre permet-il que le repas soit un moment de partage et de convivialité ?*
- *La relation individualisée est-elle possible ?*
- *Comment l'autonomie de l'enfant est-elle favorisée ?*
- *Comment les enfants vivent-ils les temps d'avant et d'après repas ? (que font-ils /état émotionnel ?)*

### **Le soin/La propreté sphinctérienne**

***« Le soin est un lien où l'enfant est initiateur et où l'adulte est attentif à ses besoins, part de ce que lui montre l'enfant, ce qui permet à ce dernier de se sentir compétent, maître de son corps, de son développement » Anna Tardos***

Les soins sont des actes qui visent à maintenir ou à restaurer l'hygiène et/ou le confort de l'enfant (change de la couche, mouchage du nez, lavage des mains, soin des yeux, habillage et déshabillage). Ils sont réalisés autant de fois que nécessaire.

Le temps du soin est aussi un moment de relation privilégié pour l'enfant parmi ces nombreux temps où il évolue en groupe. La qualité de l'échange avec l'enfant (parole, regard, douceur des gestes) est donc primordiale pour son bien-être.

***« L'âge de la maîtrise de la propreté varie beaucoup d'un enfant à l'autre. Il faut donc éviter d'avoir une échéance précise en tête et accepter de suivre le rythme de son enfant. C'est lui qui décide ! »  
Josette Serres***

La propreté sphinctérienne est une période importante du développement de l'enfant, c'est une acquisition et non un apprentissage.

C'est un processus naturel qui ne s'apprend pas ; qu'il ait été ou non sollicité par l'adulte, l'enfant est capable spontanément de contrôler ses sphincters le moment venu.

Il est important de laisser le temps à l'enfant, l'acquisition de la propreté peut être comparée à celle de la marche. L'adulte n'apprend pas à l'enfant à marcher, l'enfant marche quand toutes les conditions du développement psychomoteur sont arrivées à maturité.

Les signes de la réceptivité de l'enfant à l'apprentissage de la propreté :

- l'enfant montre de l'intérêt pour le pot et s'y assoit
- il est stable quand il est sur le pot
- il est actif dans le déshabillage, il sait le faire en partie
- la couche est sèche pendant plusieurs heures
- il comprend des consignes simples
- il commence à exprimer ses besoins clairement : « je veux... »
- il se montre curieux :il veut voir le parent aller aux toilettes, il installe son doudou ou sa poupée sur le pot, il aime les histoires qui parlent de la propreté, etc.

Pour accompagner l'enfant au mieux dans cette étape, nous insistons sur l'importance d'une cohérence éducative entre la maison et la crèche.

Une fois que les essais ont commencé à la maison, les professionnelles assureront la continuité en proposant le pot ou la toilette à l'enfant, tout en respectant son choix.

Le port de vêtements confortables et facile à retirer aidera grandement votre enfant.

Les professionnelles ont l'habitude d'accompagner les enfants dans cette étape, nous invitons les parents à les solliciter pour toute question et à échanger avec elles tout en incluant l'enfant à l'échange.

Elles-mêmes n'hésiteront pas à s'entretenir avec les parents si elles perçoivent que l'enfant n'est pas prêt.

➤ *Critères d'évaluation :*

- *Le temps du soin permet-il d'individualiser la relation à l'enfant et de favoriser les interactions adulte/enfant ?*
- *L'acquisition de la propreté est-elle à l'initiative de l'enfant ?*
- *Quels liens sont fait entre l'enfant, les parents et les professionnelles autour de cette acquisition ?*
- *Les conditions favorisent-elles l'autonomie et la participation active de l'enfant ?*

## **2.5 Les dispositions prises pour assurer le bien-être**

### **Les premiers accueils : une période de familiarisation indispensable**

Etre capable de s'adapter, c'est être capable de se séparer de celui qui protège, en ayant une confiance suffisante en l'autre et en soi pour prendre le risque de l'inconnu et mobiliser son énergie pour s'ouvrir au monde extérieur.

Se familiariser, puis s'adapter à un nouvel environnement c'est, pour le petit, parvenir à communiquer, à se faire comprendre, à comprendre les autres et à se repérer dans ce nouvel espace et ce nouveau rythme.

Les enfants ont besoin qu'un lien se fasse entre leur environnement familial et ce nouvel environnement qu'est la crèche. Il a également besoin que la professionnelle qui l'accompagne soit disponible pour lui.

Ainsi la relation qui s'établira lui permettra ultérieurement de vivre au mieux la séparation et de se familiariser à ce nouvel environnement pour l'investir.

Les professionnelles ont à cœur de proposer ces premiers temps dans un endroit calme et rassurant afin de favoriser un lien de confiance.

L'aboutissement de la période de familiarisation, signifie également la mise en œuvre de moyens pour que les parents se sentent suffisamment en confiance pour qu'ils puissent confier en toute sécurité leur enfant.

### **Chez les bébés et les moyens**

La période de familiarisation s'étend sur quatre ou cinq temps, ajustés en fonction du ressenti, du vécu et des besoins de chaque famille.

La professionnelle "référente" (qui est alors détachée de ses missions d'accueil des autres enfants) accompagne les parents et leur bébé dans la découverte de ce nouveau lieu et leur présente les autres personnes de l'équipe.

La première heure se passe toujours en présence du parent. Elle est l'occasion d'échanger mutuellement des informations sur les habitudes et rythme de vie de l'enfant à la maison et sur l'organisation de l'accueil des bébés à la crèche.

Pour les autres temps de familiarisation, un temps de séparation est prévu, il se fait progressivement

Nous insistons bien sur le fait que ces temps sont ajustables en fonction des besoins de chaque famille.

### **Chez les grands**

La période de familiarisation s'étend sur trois temps avec un temps de séparation aux deuxième et troisième temps, le premier temps se déroulant avec le parent pour la découverte des lieux et l'échange d'informations.

Lors des premiers jours, s'ils en ressentent le besoin, les parents peuvent téléphoner pour prendre des nouvelles de leur enfant.

Réciproquement, si l'accueil semble difficile pour l'enfant, l'équipe s'entretiendra avec les parents pour convenir ensemble des réajustements à prévoir.

#### *➤ Critères d'évaluation :*

- *La période de familiarisation est-elle respectueuse des besoins de chaque famille, des réajustements sont-ils proposés en cas de difficultés ?*



- *Les familles ont-elles la possibilité de se référer à la même professionnelle pendant les premiers temps d'accueil ?*

### **L'aménagement d'un espace d'inspiration Snoezelen**

Dans le prolongement de la salle dédiée aux repas des grands et aux ateliers d'éveil, se trouve un espace d'inspiration Snoezelen (Aménagement en août 2022/ cf. annexes)

### **Objectifs :**

- Apporter des temps de détente et une ambiance calme en petit groupe
- Favoriser les interactions positives
- Favoriser les explorations sensorielles notamment pour les enfants en situation de handicap
- Favoriser les retrouvailles entre le parent et son enfant en leur proposant d'utiliser l'espace à l'issue de la journée d'accueil

### **Moyens humains et matériels :**

- Aménagement de l'espace en partenariat avec les Services Techniques de la ville
- Sollicitation de la CAF pour le financement
- Partenariat avec « Gamins Exceptionnels » pour le prêt de matériel sensoriel

### **Critères d'évaluation :**

- L'espace est-il investi pour les temps de décroisement et les temps de retrouvailles ?
- Est-il bénéfique à l'accompagnement des enfants en situation de handicap ?

### **La séparation du groupe**

Les enfants évoluent quotidiennement dans des groupes relativement grands et la collectivité peut être sur stimulante et fatigante pour les enfants.

C'est pourquoi les équipes organisent dès que cela est possible des temps en petit groupe ou une scission du groupe en deux.

La salle de motricité, le jardin d'hiver, la salle d'activité et la salle Snoezelen permettent des décroissements du groupe d'enfants en petits groupes là encore pour favoriser les interactions entre enfants et permettre aux professionnelles d'avoir une relation plus individualisée avec les enfants.

➤ Critères d'évaluation :

- *Les différents espaces communs sont-ils bien investis pour des temps de décroissement ?*
- *L'organisation entre les sections pour l'utilisation des espaces est-elle fluide ?*

### **Des repères sécurisants**

Au niveau des personnes : le personnel des sections est stable. Sauf remplacement en cas d'absence, les professionnelles ne changent de section qu'à la rentrée de septembre et reste dans la section toute l'année pour accompagner votre enfant. Si votre enfant doit changer de section en cours d'année, une préparation à ce changement est prévue avec des temps dans sa nouvelle section où il sera accompagné d'une de ses référentes, jusqu'au jour du passage où vous pourrez également prendre un temps pour accompagner votre enfant et faire connaissance avec ses nouvelles référentes.

Au niveau du temps : certains rituels marquent les transitions entre différents moments. Les transitions sont parfois source d'insécurité pour un tout petit. Aussi, un temps comptines avant le repas ou encore une histoire avant la sieste constituent des repères pour l'enfant et lui permettent d'anticiper et mieux appréhender les transitions

Au niveau des lieux : le casier où votre enfant peut déposer ses affaires le matin et le même lit qu'il retrouvera pour ses temps de repos sont des repères stables pour lui.

Les espaces de jeu gardent une certaine stabilité et ne sont modifiés que lorsque cela répond à un besoin observé.

➤ *Critères d'évaluation :*

*-l'organisation favorise-t-elle un repère stable au niveau des personnes ?*

*- Les parents investissent-ils les temps de préparation dédiés au changement de section ?*

*- Les repères au niveau du temps permettent-ils d'amoindrir les éventuelles difficultés liées aux transitions ?*

*- A quelle fréquence et selon quel(s) critère(s) les espaces de jeux sont-ils modifiés ?*

### **L'objet transitionnel ou doudou**

Le doudou est particulièrement important pour accompagner l'enfant dans les moments de séparation, il lui permettra de faire le lien entre la maison et le multi accueil. Le doudou n'a pas pour seule fonction de consoler.

Il a aussi sa place dans le jeu de l'enfant. Dans les jeux de séparation/retrouvailles, l'enfant peut revivre des situations difficiles ou tout simplement être en lien avec ses parents.

Enfin, le doudou est l'objet que l'enfant va chercher quand il a des moments d'insécurité, de stress. Comme le souligne Christine Schul : « il crée comme une bulle sensorielle, apaise, permet de se replier sur soi, sur sa propre odeur comme pour reprendre des forces, se recentrer pour mieux se tourner à nouveau sur l'extérieur. »

Aussi, nous souhaitons que votre enfant puisse disposer de son doudou et le prendre dès qu'il en éprouve le besoin, c'est pourquoi des pochettes sont prévues dans les sections pour le rangement des doudous. L'enfant l'identifie bien comme tel et sait donc en permanence où se trouve son doudou.

➤ *Critère d'évaluation :*

- *L'espace de rangement est-il bien identifié par l'enfant ?*

## **2.6 Les dispositions prises pour assurer l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle**

### **« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels »**

-Depuis plusieurs années, la crèche bénéficie d'un partenariat avec un centre culturel « Le 9-9 bis » permettant de proposer aux enfants des séances d'éveil musical régulièrement dans l'année.

Ponctuellement, le Relais Petite Enfance propose des temps d'éveil musical avec d'autres prestataires dans le Jardin d'hiver de la crèche, ateliers auxquels peuvent participer des petits groupe d'enfants.

La diversité des intervenants musicaux favorise la richesse des découvertes tant dans la l'exploration des instruments que dans l'approche des rythmes et des sonorités.

Ces moments sont aussi très appréciés pour leur convivialité et les échanges qui en découlent.

-La sensibilisation culturelle et artistique sera également envisagée par le biais d'un partenariat avec des intervenants en arts plastique en prévoyant cadre d'intervention est adapté au tout-petit.

-Outre les ateliers parents/ enfants, les enfants de la crèche bénéficient régulièrement d'un temps de lecture à la Médiathèque.

Il nous tient à cœur de permettre aux enfants de se familiariser dès le plus jeune âge à l'univers du livre et au lieu dédié à sa découverte.

En janvier 2022, un autre partenariat a eu lieu avec le 9-9 bis dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique. Nous avons bénéficié d'une action appelée « geste artistique » à travers laquelle les enfants ont pu découvrir et expérimenter le « T'iot audiograff » un mur tactile et sonore autour des instruments de musique.

Nous espérons pouvoir bénéficier de cette action de façon pérenne afin d'enrichir notre mission d'ouverture et de sensibilisation des enfants à la culture.

➤ *Critères d'évaluation :*

- *Comment les enfants vivent et investissent-ils les différentes actions proposées autour de l'éveil culturel ?*
- *Le partenariat permet-il de diversifier et enrichir nos actions ?*

## **2.7 Les dispositions prises pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.**

Les postures professionnelles et les propositions éducatives visent à satisfaire les besoins individuels par l'apport d'un environnement propice au développement des capacités et des compétences de tous les enfants.

Au quotidien cela se retrouve :

- Par des propositions de jeu et d'activités indifférenciés pour les filles et les garçons
- Par l'aménagement d'un espace ludique qui répond au besoin d'une tranche d'âge, d'un stade de développement : par exemple l'aménagement des espaces de jeu symbolique comprend simultanément cuisine, garage, nursery dans lesquels évoluent aussi bien les garçons que les filles de la section, dans une liberté de choix non contrainte par les préjugés et les stéréotypes de sexes.
- Dans le fait de ne pas associer les couleurs au genre notamment pour l'emploi du linge.
- En encourageant et en accueillant toutes les émotions
- En menant des réflexions d'équipe autour des stéréotypes que l'on peut retrouver dans le matériel pédagogique ou dans la littérature jeunesse

➤ *Critères d'évaluation :*

- *Les différents stéréotypes sont-ils bien identifiés des professionnelles et discutés en équipe ?*

- *A quelle fréquence sont menées des réflexions sur cette thématique ?*
- *Comment le lien avec les parents est-il fait ?*

## **Partie 3 : Projet d'accueil**

### **3.1 Les accueils proposés**

#### **Type d'accueil :**

- ✓ Occasionnel
- ✓ Régulier
- ✓ Urgence exceptionnelle (évènement non prévisible : ex :  
hospitalisation d'urgence)  
Horaires atypiques (avant 7h et/ou après 19h)
- ✓ Accueil d'enfant porteur de handicap (2 places réservées)
- ✓ Familles confrontées à des situations particulières : (3 places réservées)

#### **Age des enfants accueillis :**

- ✓ 0-2 ans révolus  
0-6 ans  
Plus de 3 ans non scolarisés [ jusqu'à 5 ans révolus (veille des 6 ans)]
- ✓ Enfant de plus de 3 ans à besoins particuliers [(handicap...) jusqu'à 5 ans révolus (veille des 6 ans)]
- ✓ 2-3 ans  
18 mois-5 ans révolus (veille des 6 ans)

### **3.2 Les prestations d'accueils proposées**

#### **Les différents espaces et unités de vie**

La capacité d'accueil totale de la crèche est de 70 berceaux

Les enfants sont accueillis sur trois pôles :

### **-La maison des bébés pour l'accueil des enfants de 3 à 12 mois environ**

Scindée en deux espaces bien distincts, elle peut accueillir jusqu'à 15 bébés. Le hall d'accueil de la maison des bébés comprend un plan pour l'habillage/déshabillage et des casiers nominatifs avec photo.

Elle se situe dans une partie excentrée de la crèche, favorisant ainsi une circulation moindre et donc une ambiance plus calme.

Le premier espace dédié aux tous petits comprend :

- un grand tapis d'éveil avec des mobiles et jeux d'éveil
- deux fauteuils pour les adultes servant à donner les biberons ou pour les besoins de câlins
- un espace pour les soins
- un dortoir avec des lits personnalisés pour chaque enfant

Lorsque l'enfant commence à se déplacer, un espace plus vaste lui est alors proposé. Celui-ci comprend :

- des jeux d'éveils mis à disposition au sol
- des blocs de mousse (cube, pentes) pour exercer la motricité
- une cabane en tissu pour les premiers jeux de « coucou-caché »
- un espace pour les soins
- un dortoir avec des lits personnalisés pour chaque enfant

### **-La maison « arc-en-ciel », pour l'accueil des enfants de 12 à 23 mois environ**

Elle aussi comprend deux espaces distincts avec toutefois un hall d'accueil commun comprenant les casiers des enfants et deux plans pour l'habillage/déshabillage.

L'espace d'accueil des plus petits (12 à 18 mois) comprends une salle de vie avec :

- un plan pour le soin
- des chaises hautes pour les repas
- une structure motrice



- des tapis pour le jeu au sol
- un dortoir avec lits personnalisés

L'espace d'accueil des plus grands (18 à 23 mois) :

- une salle de vie avec un grand toboggan
- un espace repos/cabane
- deux kitchenettes et un garage pour le jeu d'imitation
- un espace repas séparé
- une salle pour les soins avec des petites toilettes

### **-La maison des Grands pour l'accueil des enfants de 2 à 3 ans**

Les plus grands disposent également d'un casier personnalisé pour les petites affaires et de bancs pour l'habillage et le déshabillage.

Pour eux aussi l'accueil se fait dans deux espaces différenciés.

Dans chaque espace se trouvent :

- une salle de jeu avec du mobilier pour les premiers jeux d'imitation, un toboggan, un espace repos
- un dortoir avec des lits personnalisés
- une salle pour les soins avec petits toilettes dotés de cloisons
- un espace pour le repas
- une cabane pour les jeux de cache-cache ou pour s'isoler (chez les plus grands)

Des espaces communs sont à disposition de chaque « maison », ils sont utilisés en fonction des besoins des enfants :

- la pataugeoire : surtout utilisée par forte chaleur pour rafraîchir les enfants, la pataugeoire a aussi vocation à être utilisée pour des ateliers parents/enfants. En dehors de ces usage la pataugeoire est aménagée en espace de manipulation.
- la salle de motricité dans laquelle se déroulent également les ateliers
- le jardin intérieur ou « jardin d'hiver : grand espace permettant des jeux moteurs tels que le vélo, les balles qui est également le lieu d'accueil et de

départ des enfants de la section des grands de 7h15 à 9h et de 17h à 18h30

-le jardin extérieur qui comprend une cabane et des structures motrices

-dans le prolongement de la salle dédiée aux repas des grands et aux ateliers d'éveil, se trouve un espace d'inspiration Snoezelen

(Aménagement en août 2022/ cf. annexes)

**Les actions passerelles avec les autres services municipaux et les écoles de la commune :**

- Myriam Vancoppenolle, responsable du Relais Petite Enfance est un partenaire privilégié de la crèche. Outre la complémentarité des deux modes d'accueil nous avons le souci de travailler ensemble, de mener des actions et des réflexions éducatives afin de favoriser la qualité d'accueil et enrichir les pratiques professionnelles par la mutualisation des connaissances et des compétences.

Nous avons pour projet :

- 3.3 De poursuivre l'utilisation des équipements de la crèche par les assistantes maternelles
- 3.4 De travailler ensemble autour du projet pédagogique sur la nature.
- 3.5 De mettre à disposition les jardins de la crèche pour l'exposition Land Art du Relais Petit Enfance.
- 3.6 D'organiser des animations communes à l'occasion de la fête de la musique.
- 3.7 D'associer les deux structures pour le recours aux intervenants extérieurs quand la finalité de l'intervention correspondra aux besoins des deux modes d'accueil (exemple du thème de la motricité libre qui fait partie des valeurs pédagogiques défendues par le Relais Petite Enfance.)

### **3.3 L'hygiène et les changes**

Le temps du soin est un moment d'intimité partagé avec l'enfant et l'adulte : des notions de douceur, de pudeur et de respect entourent ce soin. Lors de la toilette nous utilisons à chaque change un gant de toilette (avec du savon) et une serviette d'invité (NB : une liste d'effets personnels à apporter vous sera donnée au moment des temps de familiarisation). Les enfants sont changés autant de fois que nécessaire et les professionnelles veillent à ce que l'enfant soit « propre » même s'il est impossible (notamment chez les grands) de faire des expériences sans se salir.

Les couches et le savon sont fournis par la structure

Des mesures environnementales et écologiques sont prévues afin d'assurer la santé et la sécurité des enfants notamment par la diminution de l'utilisation des produits industriels (autant que faire se peut) au profit de produits plus « naturels » : vinaigre blanc, bicarbonate de soude, eau, savon, etc. Linge de lit et de toilette en coton.

### **3.4 L'alimentation**

#### ***3.4.1 Les repas***

Les repas sont confectionnés sur place avec des produits frais. Fabriqués selon les règles de la restauration collective et diététique en accord avec la directrice infirmière puéricultrice. Les produits utilisés sont frais et élaborés sur place par un cuisinier diplômé. Les menus sont affichés dans la structure de manière à informer les parents et permettre l'équilibre avec les repas de la maison.

#### ***Les anniversaires à la crèche***

C'est un moment particulier, une fête préparée pour laquelle nous souhaitons que l'enfant puisse se sentir actif et concerné.

C'est pourquoi, à l'occasion du premier anniversaire de l'enfant, nous proposons aux parents d'apporter un appareil photo afin de ponctuer la journée de photos souvenirs.

Puis à l'occasion des 2 et 3 ans, en concertation avec l'équipe de la section, les parents peuvent amener à leur convenance :

- de la décoration de table
- des gâteaux secs industriels
- des barres de chocolat
- du jus de fruits

*Important : les règles de sécurité et d'hygiène nous obligent à avoir une traçabilité sur tout ce que les enfants mangent à la crèche (composition, qualité, date de péremption, etc.). Ceci explique pourquoi les gâteaux faits maison ne peuvent être acceptés et pourquoi les gâteaux apportés doivent être dans l'emballage d'origine.*

### **3.4.2 Allaitement en crèche**

L'allaitement maternel : Les mamans ayant la possibilité de se rendre disponible lors des tétées de leur bébé sont les bienvenues. Un espace leur est réservé afin de se retrouver avec leur petit. Le lait maternel peut également être collecté par la maman dans des petits biberons (une fiche explicative est donnée aux mamans intéressées lors de l'inscription).

### **3.4.3 Régimes alimentaires**

L'avis du responsable d'établissement sera requis quant aux possibilités de la crèche à réaliser ce régime et sa compatibilité avec les règles de sécurité alimentaire en collectivité. Un projet d'accueil individualisé (PAI) sera établi et signé entre le directeur de la crèche, la famille, le référent santé et accueil inclusif et le médecin traitant de l'enfant. Les repas

fournis par les parents devront comporter les informations nécessaires à la traçabilité (composition, qualité nutritionnelle, date de péremption...), être dans leur emballage d'origine et acheminés dans le respect de la chaîne du froid.

### **3.5 L'accueil d'enfants à besoins spécifiques (enfant en situation de handicap, enfants atteints d'une maladie chronique**

Conformément à l'article L114-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles et à l'article R2324-17 du Code de la Santé Publique, la crèche concourt à l'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

En fonction des besoins spécifiques liés à chaque situation des rencontres seront prévues avec les différents professionnels qui accompagnent l'enfant (CAMPS, médecin traitant, professionnels de santé, rééducateurs, PMI, etc.)

Un rendez-vous, avec le référent santé et accueil inclusif de la crèche, la famille, la direction, sera programmé afin d'établir un projet d'accueil individualisé qui définira les adaptations nécessaires pour faciliter l'accueil de l'enfant au sein de la collectivité.

« Ce document organise, dans le respect des compétences de chacun et compte tenu des besoins thérapeutiques de l'enfant, les modalités particulières de la vie quotidienne dans la collectivité et fixe les conditions d'intervention des partenaires. Sont notamment précisées les conditions des prises de repas, interventions médicales, paramédicales ou de soutien, leur fréquence, leur durée, leur contenu, les méthodes et les aménagements souhaités. [...]

La crèche est favorable à la mise en place d'un partenariat avec les établissements médico-sociaux qui souhaiteraient établir une collaboration au service de la qualité d'accueil des enfants en situation de handicap que

ce soit par des temps d'échanges ou une mise à disposition d'endroits pour des temps de rééducations.

### **3.6 L'encadrement de la structure et des enfants**

#### ***3.6.1 Les compétences professionnelles mobilisées et les missions dévolues au poste :***

L'établissement garantit une présence auprès des enfants d'un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et d'un professionnel pour 8 enfants qui marchent.

En cas d'absence de personnel :

- Pour des absences courtes, programmées ou imprévues : le personnel réorganise son temps de travail et/ou une personne en contrat d'apprentissage ou de l'équipe technique (BEP Sanitaire et Social) assure le remplacement.
- Pour les absences longues (>2 semaines) une procédure de remplacement temporaire (CDD) est possible.

L'équipe encadrante se compose de :

- **Une Directrice, puéricultrice :**
  - Assurer le bon fonctionnement général de la crèche
  - Mettre en œuvre la Politique Petite Enfance
  - Gestion administrative et financière
  - Gestion de l'équipe
  - Relation avec les familles et les enfants
  - Actions sanitaires et travail avec le Référent Santé et Accueil Inclusif

- **Une Directrice Adjointe, éducatrice de jeunes enfants :**
  - Garantir la qualité du service par une pédagogie adaptée aux besoins des enfants
  - Seconder la Directrice
  - Encadrement pédagogique
  - Gestion administrative et financière
  - Gestion d'équipe
  - Travail auprès des familles
  
- **Une éducatrice de jeunes enfants**
  - Accueillir et accompagner l'enfant dans son quotidien au sein de la structure et en lien avec sa famille
  - Garantir la qualité du service par une pédagogie adaptée aux besoins des enfants
  - Encadrement pédagogique
  
- **Une infirmière/puéricultrice**
  - Veiller à la bonne adaptation des enfants et au respect de leurs besoins
  - Veiller à l'intégration des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique ou présentant un problème de santé nécessitant des soins ou une attention particulière
  - Le cas échéant, aux modalités de la délivrance des soins spécifiques et à la mise en œuvre des prescriptions médicales.
  - Accompagner les autres professionnels en matière de santé, de prévention et d'accueil inclusif, notamment dans l'application des protocoles.
  - Participer à l'encadrement des enfants accueillis.
  
- **Un Référent Santé et Accueil Inclusif (mission assurée par l'infirmière/puéricultrice :**

- Veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie ou d'autres situations dangereuses pour la santé
  - Définir les protocoles d'action dans les situations d'urgence, en concertation avec l'infirmière puéricultrice
  - Organiser les conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence
  - Mettre en place les Projet d'Accueil Individualisé
  - Etablir le certificat médical d'admission de l'enfant
- **Dix auxiliaires de puériculture :**
- Accueillir et accompagner l'enfant dans son quotidien au sein de la structure et en lien avec sa famille
  - Accueillir, créer et mettre en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants
  - Proposer des actions éducatives et des animations adaptées aux enfants
  - Répondre aux besoins des familles
  - Entretenir autour de l'enfant un environnement propre, sécurisé et stimulant
  - Travailler en équipe dans le respect du cadre hiérarchique
- **Quatre agents de crèche :**
- Accueillir les enfants et les parents
  - Créer et pérenniser les conditions nécessaires au bien-être
  - Maintien et restauration de l'hygiène et de la sécurité
  - Travailler en équipe
- **Une secrétaire :**
- Assister le personnel de Direction dans ses tâches administratives



- Accueillir, renseigner et orienter
  - Maîtriser les outils informatiques
  - Gérer les tâches administratives spécifiques et courantes
  - Assurer la régie
- **Trois agents d'entretien :**
- Nettoyer les locaux de la crèche et du RPE
  - Travailler en équipe. Mise à disposition sur l'ensemble des postes techniques
  - Aide en cuisine
  - Réception des commandes et des marchandises
- **Une lingère :**
- Assurer le nettoyage et la propreté générale des espaces de la crèche
  - Entretenir le linge
  - Gérer les stocks et la biberonnerie
  - Travailler en équipe. Mise à disposition sur l'ensemble des postes techniques
- **Un cuisinier :**
- Assurer la réalisation des repas pour des enfants de 3 mois à 3 ans environ
  - Production de préparations culinaires
  - Commander, recevoir et gérer des marchandises
  - Assurer l'hygiène, l'entretien et la sécurité des espaces et des appareils
  - Connaissances diététiques
  - Travailler en équipe. Mise à disposition sur l'ensemble des postes techniques
- **Les intervenants extérieurs :**

- Le 9-9 bis (éveil musical)
- Une instructrice en massage bébé
- Une professeure d'activités physiques certifiée (yoga)
- Une psychomotricienne (ateliers autour de la motricité libre)
- Des conférenciers/formateurs Petite Enfance
- Une intervenante en analyse de pratique

### ***3.6.2 Professionnalisation et accompagnement de l'équipe***

L'équipe éducative a la volonté et le souci d'enrichir sa pratique et sa culture professionnelle, régulièrement elles participent à des conférences en lien avec l'accompagnement du jeune enfant.

En 2021 et 2022 notamment, les professionnelles ont participé à :

- une conférence autour des neurosciences
- une réunion et un spectacle/débat autour de la motricité libre
- une Journée d'étude sur l'attachement et l'objet transitionnel
- une conférence autour de la libre exploration éducative

Elle a la possibilité de se former individuellement par le biais des stages proposés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

En 2022, plusieurs professionnelles ont suivi des formations en lien avec la notion de bien-traitance.

La crèche accueille simultanément deux élèves apprentis généralement en formation pour l'obtention du CAP APE. Le rythme de l'alternance est de deux jours en centre de formation et trois jours en entreprise.

Deux fois par an la structure est fermée pour permettre à l'équipe de bénéficier de Journées Pédagogiques : ce sont des réflexions menées autour de thématiques en lien avec le développement de l'enfant et l'organisation de son accueil, elles sont indispensables pour enrichir la qualité d'accueil.

Conformément au décret du 30 août 2021, chaque professionnelle bénéficiera dès 2022 de temps d'analyse de pratique professionnelle à raison de deux heures par séance et trois séances dans l'année.

L'analyse de pratique est un espace de parole dédié aux professionnels pour leur permettre de s'exprimer sur leur pratique. Ainsi, la mise en réflexion collective a pour objectif global de dégager des axes de résolutions de situations sources de problèmes.

Enfin, des temps d'échange sont prévus deux fois dans l'année réunissant les sections de bébés/petits et les sections de moyens/grands. Ces temps permettent d'échanger autour des problématiques communes à l'accueil des enfants de la section, d'évoquer des questions éducatives ou de partager le vécu les connaissances acquises en formation ou en journée d'étude. Ils permettent également d'évoquer les projets, les temps festifs.

# ANNEXES

- **La motricité libre**
- **La bien-traitance éducative**
- **Les neurosciences**
- **L'approche Snoezelen**

## **La motricité libre**

### Sources :

- Les Pros de la Petite Enfance/Eveil-Activités/Jouer pour grandir/La motricité libre, qu'est-ce que c'est ?
- Apprendre à éduquer (<https://apprendreaeduquer.fr/limportance-de-la-motricite-libre-chez-les-tout-petits/>)

La motricité libre consiste à laisser l'enfant libre de ses mouvements afin de lui permettre d'explorer son corps et de se développer en toute confiance.

Le concept de motricité libre ou spontanée a été inventé par le Docteur Emmi Pickler dans les années 1960. La pédiatre est convaincue que le petit enfant est un être doué de sensibilité et capable de se développer tout seul sans l'intervention d'un adulte. Il est fondamental de lui permettre d'être libre de ses mouvements : le laisser bouger, explorer l'espace, saisir des objets, les relâcher, sentir les formes, les textures...

Elle a mis en évidence qu'il n'était pas nécessaire d'enseigner les différents stades moteurs au jeune enfant mais qu'il avait la capacité, de par son équipement génétique d'y arriver par lui-même, à condition de se trouver dans un climat relationnel satisfaisant et un environnement riche en possibilités.

A travers des études, Emmi Pickler a constaté des différences individuelles importantes quant aux âges d'acquisition de ces différentes étapes, alors qu'elles étaient atteintes, toujours dans la même succession, si les adultes n'intervenaient pas dans ces auto-apprentissages (faire marcher ou asseoir l'enfant par exemple)

Elle encourage alors parents et professionnels à observer les bébés pour découvrir leurs compétences et à leur offrir, dès leur plus jeune âge, une liberté motrice qui leur permette de cheminer à leur rythme.

A partir de ces études, elle développe sa conception du bébé, du jeune enfant et de tout être humain comme étant une personne dotée de compétences et d'initiatives, prenant part active à son propre développement.

En suivant les principes de la motricité libre, les adultes interviennent de façon indirecte :

- aménagement de l'espace (sécurité, tapis au sol)
- proposition d'un matériel permettant la liberté de mouvement
- écoute des sensations/émotions des bébés et des jeunes enfants
- encouragement et paroles positives

La motricité libre consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant, sans lui enseigner quelque mouvement que ce soit. L'adulte ne place pas l'enfant dans une position qu'il n'a pas encore acquise (assis, debout). L'attitude éducative consistera à encourager l'enfant à trouver ses propres solutions, ce qui suppose d'être en position d'observateur et de soutenir l'enfant par le regard et la parole.

## **La Bienveillance éducative**

### Sources :

- Abécédaire de la bienveillance en multi accueil/Arnaud Deroo/Chronique Sociale
- Texte formation « Bienveillance » /Valérie Vareilhes et Lydie Muller

La bienveillance est un projet d'actes de rencontre dans la confiance, Danielle Rappoport, psychologue et Francisca Flamand, directrice de l'Institut de la bienveillance ont travaillé sur ce concept.

L'institut définit le terme ainsi :

« La bienveillance, c'est le respect de l'enfant mis en acte. C'est respecter l'enfant en lui donnant les moyens d'être sujet et acteur de sa vie. »

Respect physique, psychique et affectif en prenant en compte les rythmes, les habitudes et les repères apportés par les personnes qui entourent l'enfant.

C'est écouter, valoriser, observer, estimer, entendre, comprendre, attendre, accompagner, parler.

Cet ensemble de valeurs fondamentales doit être la garantie de l'épanouissement de l'enfant.

## Les neurosciences

### Sources :

- Les découvertes sur le cerveau : essentielles pour mieux comprendre le jeune enfant/Nathalie Casso-Vivcarini
- Pour une enfance heureuse : repenser l'éducation à la lumière des dernières découvertes sur le cerveau/ Catherine Gueguen

Le cerveau du jeune enfant est immature et très fragile. Avant 5 ou 6 ans, l'enfant ne peut contrôler seul ses émotions, son cerveau supérieur n'est pas encore mûr et ses « tempêtes émotionnelles ». Joie, tristesse, peur ont toujours besoin d'être accompagnées par un adulte bienveillant, empathique, maternant, affectueux.

L'enfant est ce qu'il ressent à un moment donné, **son cerveau est immature et il ne peut maîtriser seul la situation qui s'impose à lui.**

Les grandes émotions que sont la joie, la peur, la tristesse, la colère et le dégoût nous renseignent sur ce que vit quotidiennement l'enfant. Elles nous permettent à nous professionnels ou parents, de mettre des mots sur l'état de l'enfant pour lui faire comprendre et le lien entre son état et le mot adapté et l'encourager à l'exprimer lui-même quand il aura élargi son vocabulaire.

La spirale du stress : le temps de l'enfant est un temps lent. Lui dire par exemple de se dépêcher n'a pas de sens. C'est souvent cette situation du quotidien qui va stresser un enfant et l'empêcher de bien accomplir sa tâche car il ne peut et ne sait pas faire vite.

Sous l'effet du stress, l'amygdale déclenche la sécrétion de cortisol et d'adrénaline qui se révèlent très toxiques quand elles sont présentes en quantité importante dans le cerveau immature du jeune enfant car il n'a pas la capacité d'évaluer la situation et de prendre du recul. Le rôle de l'amygdale est de détecter tout danger



potentiel dans notre environnement et de nous en alerter. Elle sert de radar au cerveau avec une vigilance toute particulière pour tout ce qui est inconnu, étrange, dangereux. Lors des premières années de vie, l'amygdale parfaitement mature, déclenche chez l'enfant de nombreuses réactions qu'il n'est pas capable de gérer seul.

Le bébé est naturellement doué d'empathie, il montre de la sincérité et de la sollicitude auprès d'autres enfants qui ont besoin d'aide et de soutien.

A chaque fois qu'un enfant reçoit de l'empathie, il sécrète de l'ocytocine, l'hormone du confort et du bien-être ; Reconnaître et mettre des mots sur les émotions reçues par l'enfant lui permet de se sentir reconnu dans ce qu'il vit et d'adopter un comportement positif pour son développement.

Les neurones miroirs : il existe dans le cerveau humain des neurones servant non seulement à imiter les actions mais aussi à déchiffrer les intentions et les émotions d'autrui. Grâce aux neurones miroirs, nous comprenons l'autre non par un raisonnement conceptuel par la pensée, mais par le ressenti. Plus le système de neurones miroirs est actif, plus l'empathie est forte.

**L'approche Snoezelen en petite enfance : un espace de rencontre et  
un autre accompagnement**  
**Proposition sensorielle, détente, relâchement, relation,  
partage**

« Snoezelen, c'est un moment de complicité unique où accompagnant et accompagné partagent un instant de vie côte à côte... N'imposez rien, n'attendez rien, ne supposez rien, n'espérez rien. Soyez juste là pour accueillir, donner, recevoir, échanger et parfois l'inattendu s'offre à vous comme un cadeau inestimable..." (E. Martins)

La démarche Snoezelen, c'est un art de la relation, centrée sur la personne

Le concept « Snoezelen » est apparu dans les années 1970 aux Pays-Bas. Initié par AD. Verheul et Jan Husselge deux professionnels intervenant auprès d'un public polyhandicapé.

L'idée de base était d'amener du bien-être, du plaisir et de la rencontre dans un climat et un espace sécurisant au travers de sollicitations perceptives et sensorielles douces, sélectionnées et assimilables par les personnes concernées.

Petit à petit cette approche s'est développée dans le milieu du handicap, de la dépendance mais aussi dans la petite enfance et dans l'accompagnement à la parentalité.

En effet, le jeune enfant a une relation au monde faite de sensations, d'émotions et d'instantanéité. Toute la journée on lui demande de s'adapter à un monde d'adulte fait de compréhension, de langage, de repères spatio-temporels, de capacité à gérer ses comportements et ses émotions. De plus, l'environnement dans lequel il évolue est souvent trop stimulant par rapport à sa capacité de filtrer et sélectionner les informations de l'environnement. Un espace-temps consacré à Snoezelen apparaît donc comme un espace-temps d'apaisement, de sécurité pour l'enfant et l'accompagnant dans lequel peut naître une relation privilégiée.

### **Snoezelen c'est :**

- Une idée, une philosophie et un état d'esprit
- Un outil : un espace dédié aux séances (espace éphémère ou salle dédiée)
- Une forme d'accompagnement : une relation respectueuse s'appuyant sur l'observation et les compétences du sujet

### **Les bénéfices de la démarche snoezelen et l'espace snoezelen (conditions optimales pour appliquer la démarche)**

- Favorise l'apaisement, la détente, le ressourcement pour les enfants et le personnel
- Permet l'observation privilégiée de l'enfant
- Permet un lâcher-prise face au stress de la vie
- Favorise des expériences sensori-motrices, spatiales et corporelles de qualité
- Permet de découvrir différentes perceptions et ainsi prendre conscience de son corps et de son environnement
- Permet de rencontrer des propositions sensorielles peu présentes dans l'environnement de l'enfant et pourtant importantes pour lui
- Favorise l'initiative motrice dans le plaisir et la sécurité
- Développe la communication, le contact avec l'enfant et entre les enfants
- Permet « d'être » plutôt que « faire », permet de vivre des moments authentiques, de vivre une relation privilégiée dans la réciprocité avec l'adulte
- Propose un espace de vie calme et hypo stimulant
- Permet un espace-temps qualitatif pour les enfants et le personnel.

**Sidonie FILLION, psychomotricienne D.E., Formatrice**

